

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 V. 112** Vœu relatif au Mur pour la Paix.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le Mur pour la paix, œuvre de Clara Halter artiste, et Jean-Michel Wilmotte architecte, érigé sur le Champ-de-Mars et devant l'Ecole militaire, à Paris pour les commémorations de l'an 2000 ;

Considérant la démarche du Mur : célébrer la paix et le dialogue entre les cultures : douze panneaux de verre déclinant le mot «Paix» en 32 langues à travers 13 alphabets ;

Considérant l'importance des symboles et le fait que le site soit devenu un lieu de ralliement pour des militants de la Paix et des droits de l'homme. Ce site fut ainsi particulièrement visité et relayé dans les médias sociaux lors des attentats qui ont frappés Bruxelles le 22 mars dernier comme symbole de paix ;

Considérant la qualité de l'œuvre ;

Considérant le soutien continu de la Mairie de Paris pour le Mur pour la Paix et en particulier à son installation avec une forte contribution financière à la construction ;

Considérant que le mur est régulièrement vandalisé, victime d'attaques racistes et antisémites, et dégradé par le temps ;

Considérant l'initiative portée par Marek et Clara Halter de trouver des fonds privés en lançant en février dernier une campagne de financement participatif sur le net, permettant des travaux de sécurisation et de remise en état du Mur pour la Paix ;

Considérant que le Mur pour la Paix a un rayonnement bien au-delà de nos frontières et que des articles dans le Daily News, le New York Times et la Repubblica ont évoqué la dégradation actuelle du Mur ;

Considérant les attentats qui ont durement touchés notre Ville en janvier puis en novembre 2015 ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours souhaité mettre en avant les principes universels des droits humains et de la Paix ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- s'assure de la préservation et de l'accessibilité de l'œuvre au grand public lors de l'Euro 2016.
- réaffirme son soutien et son attachement au Mur pour la Paix.
- continue à entretenir l'espace vert pour permettre au public de profiter du Mur de la Paix.